

Communiqué de Presse

Halal : redevenons maîtres de notre consommation

Avec l'arrivée du mois sacré de ramadhan, la machine publicitaire pour les produits halal tourne à pleine vapeur sur tous les supports. Que cela soit via l'audio-visuel ou les panneaux classiques, l'étendue et l'envergure de la communication pour l'alimentation halal est sans précédent

Cette poussée médiatique est le résultat de l'explosion du marché halal en France. Celui-ci, estimé à plus de 5 milliards d'euros, n'a cessé de progresser et d'aiguiser en conséquence, les appétits des industriels et des professionnels de la viande et de l'agroalimentaire. Le consommateur musulman se trouve perdu. Il ne sait plus où donner la tête

Face à cet élargissement sans précédent de l'offre halal sur le marché français, faut-il faire confiance à toutes les grandes surfaces élaborant des produits halal? Est-ce que le nom d'une mosquée ou d'une fédération musulmane estampillé sur un produit est toujours une garantie du halal ? Faut-il faire toujours confiance aveuglément à son boucher habituel ?

Tous prétendent garantir au consommateur musulman du halal, mais malheureusement, ce n'est pas le cas !

Dans ce contexte, l'association HALAL SERVICES tient à rappeler d'une façon solennelle et ferme que le terme "halal" renvoie à une notion religieuse encadrée par la jurisprudence islamique et que seule une **AUTORITE RELIGIEUSE RECONNUE PAR LES MUSULMANS** est compétente pour définir le halal et en préciser les modalités de contrôle et de certification.

Aussi, elle rappelle que l'obligation de la mise en place d'un référentiel halal incombe pleinement aux autorités religieuses du culte Musulman français (CFCM, Fédérations et mosquées). A cette occasion, l'association HALAL SERVICES appelle à dépasser et surmonter les égos et revenir à la raison pour être à la hauteur de leurs responsabilités vis-à-vis des musulmans de France.

Face à la multiplication des scandales, l'association HALAL SERVICES rappelle aussi que la religion musulmane est une religion qui est basée sur la certitude et que le musulman n'a pas le droit d'acheter et de consommer un produit douteux.

Pour cela, nous conseillons le consommateur de choisir ses viandes et tous produits à base de viande conformément à certains critères :

- Abattage manuel sans étourdissement ni avant ni après la saignée ;
- Avoir la garantie de la présence de contrôleurs sur toute la chaîne de production, de l'abattage à l'emballage du produit;
- Que le contrôle soit fait par un organisme à but non lucratif digne de confiance ;
- L'existence d'une estampille visible et originale de certification et de contrôle du produit ;
- Enfin, en cas d'incertitude, il vaut mieux s'abstenir que rester dans le doute « L'Envoyé d'Allah (SAWS) a dit : Laisse ce qui te jette dans le doute (quant à sa licéité) pour ce qui ne t'y jette pas». Hadîth rapporté par Attirmidhî et Annasâ'î. »

A l'occasion du mois de ramadan, l'équipe de l'association HALAL SERVICES espère que les musulmans de France entameront le jeûne de ce mois béni dans l'unité et que ce mois soit plein de spiritualité et de paix.

Paris, le lundi 1er août 2011
European Halal Services